

Périgueux, le 7 mars 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Élections municipales partielles complémentaires pour la commune de St-Georges-De-Montclard.

Une élection municipale partielle complémentaire de conseillers municipaux est organisée le dimanche 7 avril 2024 et le dimanche 14 avril 2024 afin de pourvoir sept sièges vacants.

Le mode de scrutin des conseillers municipaux est celui des communes de moins de 1 000 habitants, soit au scrutin uninominal majoritaire.

Les candidats devront déposer leur candidature ainsi que les documents justifiant leur éligibilité à la :

Préfecture de la Dordogne – 2 rue Paul Louis Courier – 24000 Périgueux

- du lundi 18 mars 2024 au jeudi 21 mars 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- **Ce dépôt de candidature nécessite une prise de rendez-vous obligatoire via l'adresse suivante : pref-elections@dordogne.gouv.fr**

Les modalités de dépôt des candidatures sont rappelées dans l'arrêté portant convocation des électeurs mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Dordogne.

Télécharger l'arrêté : <https://www.dordogne.gouv.fr/contenu/telechargement/43841/347810/file/-24-2024-016-RAA%20normal%20n%C2%B04%20du%2023%20f%C3%A9vrier%202024.pdf>

Les candidats peuvent télécharger le formulaire et la documentation par le lien suivant :
<https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Municipales-2020/Vous-etes-candidat/Candidats-commune-de-moins-de-1000-habitants/documents-1000-hab>